



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 025/ 2018 DU 26 JUIN 2018

Approuvant le recours au service civique.

Date de convocation : 19 juin 2018	L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 19 juin 2018							
Date d'affichage du compte-rendu : 27 juin 2018							
Date d'affichage de la présente délibération : - 2 JUL. 2018							
Résultats des votes :							
VOTANTS	29						
POUR	29						
CONTRE	00						
ABSTENTION	02						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
<table> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>27</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>04</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	27	PROCURATION	04
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	27						
PROCURATION	04						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOIFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	27	6	04 procurations

DELIBERATION N° 025/2018 du 26 JUIN 2018

Approuvant le recours au service civique

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles [Texte] ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la convention n° 269-11 du 14 septembre 2011 relative aux conditions d'emploi des volontaires du service civique en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 118-2014 du 26 juin 2014 modifié fixant l'organisation structurelle et les règles de fonctionnement des services composant l'administration de la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son programme d'insertion en faveur de la jeunesse, la Commune s'est engagée à accompagner les jeunes demandeurs d'emploi dans la formalisation d'un parcours personnalisé vers l'emploi.

Le dispositif du « service civique » constitue une réponse en matière d'insertion, puisqu'il offre une opportunité à ces jeunes de mieux appréhender la vie professionnelle en leur proposant une immersion dans les services de la Commune. Considérés comme « stagiaires », les jeunes engagés seront placés sous la tutelle d'agents chargés de les accompagner tout au long de leur apprentissage.

Au titre de l'année 2018, la Commune valide un quota de 14 « service civique » recrutés à compter du 1er mai 2018 pour une durée de 8 mois. Ce dispositif ouvre droit à une indemnité complémentaire par engagé de service civique de 12 686 Fcfp par mois, prise en charge par l'entité d'accueil, ici la Commune.

Après en avoir délibéré en sa séance du 26 juin 2018 ;

ADOpte :

Article 1^{er} : La mise en place du dispositif du service civique au sein de la commune de Pirae est autorisée à compter du 1er mai 2018.

Le nombre des personnes accueillies par la commune de Pirae dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif du service civique est fixé à un total de 14, se répartissant comme suit :

- a) 2 personnes au sein de la cellule à l'usager du service du cadre de vie ;
- b) 10 personnes au sein du service de l'action sociale et éducative dont :
 - 1 personne au bureau de l'animation ;
 - 9 personnes au bureau des affaires scolaires, intervenant dans le cadre des projets périscolaires de la Commune ;
- c) 2 personnes au sein du secrétariat général.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont fixés à douze mille six cent quatre-vingt-six francs pacifique (12 686 Fcfp) par mois et par engagé civique, pour le versement d'une indemnité complémentaire.

Le budget total de l'opération pour la commune s'élève à un million quatre cent vingt mille huit cent trente-deux francs pacifique (1.420.832 F CFP) pour la période de mai 2018 à décembre 2018 inclus.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès de la commune.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : Le Directeur général des services, le service de l'Action Sociale et Educative, le service des Ressources ; sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **29 JUIN 2018** et publication du **- 2 JUL. 2018**



Edouard FRITCH
Le Maire

